

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Compte-rendu de la CAP VN-PM du 25 juin 2019

Les représentants FORCE OUVRIÈRE présents à la CAP :

Bertrand MAURER - (Bertrand.MAURER@vnf.fr)

Alexandre LIVROZET - (alexandre.livrozet@vnf.fr)

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État de la branche VN/PM s'est réunie le 25 juin 2019 :

A l'ordre du jour :

- ➔ **Règlement intérieur,**
- ➔ **Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme,**
- ➔ **Mobilités,**
- ➔ **Titularisation,**

Déclaration à la CAP VN/PM du 25 juin 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Cette CAP s'ouvre alors que le projet de loi dit de «Transformation de la Fonction Publique» est un projet d'extermination du service public républicain, du statut des fonctionnaires et par conséquent de destruction des fondations de la République.

Ce projet, qui a fait l'objet d'une prétendue concertation, s'est rapidement transformé en consternation pour les syndicats, et exacerbe le mécontentement des agents, et celui-ci était déjà grand !

Ce projet constitue une offensive sans précédent contre le service public républicain, au travers de la remise en cause des CAP à peine constituées, des CHSCT et via l'instauration d'une « prime de départ » - l'indemnité de départ volontaire (IDV) - et de la précarisation de l'emploi public par la généralisation du recrutement sous Contrats à durée déterminée que l'on constate déjà à VNF. Il prépare de nouvelles et massives suppressions d'emplois et organise l'abandon et la privatisation de missions de service public au détriment des citoyens et des personnels.

Cette nouvelle mandature donc s'ouvre dans un climat social dégradé dont les premières victimes sont les catégories C.

La situation statutaire des personnels d'exploitation, depuis l'application par la force du PPCR, est une catastrophe pour les agents et le bon fonctionnement des services ou directions. **FORCE OUVRIÈRE fustige** le PPCR qui enferme la carrière des agents dans deux niveaux de grade avec un début de carrière à peine au-dessus du SMIC pour ce qui concerne les personnels de catégorie C.

Aussi, **FORCE OUVRIÈRE** attire votre attention, une nouvelle fois, sur la situation des agents nommés sur liste d'aptitude CEE et reclassés au grade de C2 (AEP) ! Ces PERSONNELS D'EXPLOITATION agents méritants ont été promus au vu de leur manière de servir, de leurs aptitudes et leur expérience professionnelle acquise tout au long de leur carrière et d'un coup de baguette diabolique, ils sont dégradés, déclassés, humiliés c'est intolérable !

C'est du mépris et une inégalité de traitement inacceptable.

FORCE OUVRIÈRE ne saurait l'accepter et **exige** que vous reconsidériez votre position au regard de l'égalité de traitement des promotions en LA qui est pratiqué dans d'autres corps de votre ministère (TSDD/ITPE/...).

Ces agents doivent être reclassés en C3 (CEEP) !

Nous demandons que nous soyons reconnus à notre juste valeur. Que nous ne subissions pas vos projets de réorganisations, pour rappel nous sommes la catégorie de personnel la plus fragile financièrement.

Les efforts accumulés depuis tant d'années à VNF sont devenus insupportables dans de nombreux services, et **FORCE OUVRIÈRE exige** une réelle reconnaissance de notre travail, ainsi que l'arrêt des baisses d'effectifs.

FORCE OUVRIÈRE ré-affirme son rejet du projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » et **rappelle** son attachement indéfectible aux CAP nationales, seules garantes d'une égalité de traitement des agents, notamment en matière de mobilité et de promotions.

FORCE OUVRIÈRE rappelle son opposition au RIFSEEP système d'individualisation des rémunérations et **revendique** des régimes indemnitaires revalorisés, liés au corps et aux grades intégrés à termes dans le salaire pour le calcul de la pension.

FORCE OUVRIÈRE revendique la dérogation définitive au RIFSEEP et **exige** le déplafonnement de la PTETE à hauteur minimale de celle des DIR, l'arrêt de recrutement de saisonniers, et l'arrêt de l'externalisation des missions des PE.

Enfin, PPCR et RIFSEEP sont des outils de maîtrise de la masse salariale utilisés comme tel par l'administration, ces dispositifs ralentissent les carrières des personnels et alliés au gel du point d'indice subi, à l'augmentation de la CSG et des prélèvements des « cotisations retraite » impactent lourdement la rémunération et le pouvoir d'achat des agents.

FORCE OUVRIÈRE exige une réelle revalorisation de la grille de salaire de la Fonction publique qui ne pénalise pas les personnels.

Par ailleurs, **FORCE OUVRIÈRE constate** que de plus en plus d'agents de catégories C réalisent des missions d'un niveau supérieur.

FORCE OUVRIÈRE exige donc une amélioration significative de l'accès à la catégorie B correspondant à la reconnaissance des fonctions exercées, par l'augmentation du nombre de promotions, avec à terme l'intégration de l'ensemble des chefs d'équipe en catégorie B, sans perte de rémunération.

Les Représentants FORCE OUVRIÈRE À LA CAP VN-PM



MTES - MCTRCT/ Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Réponse de l'administration : Tous les services étant impactés par la restructuration, elle ne peut donc pas donner de réponse à la déclaration. La présidente de la CAP fera remonter les revendications à la SG !!!

Concernant nos inquiétudes exprimées sur le corps des PE, l'administration ne s'est pas non plus exprimée !

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été adopté par la CAP, après de nombreuses modifications obtenues par les représentants Force Ouvrière.

Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme :

➔ **Pour FO : Gérard MONDRAGON - DT Sud-Ouest**

MOBILITÉS :

POSTE	NOMS PRÉNOMS	GRADE	SERVICE D'ORIGINE	SERVICE D'AFFECTION
238869	GIRAULT Laurent	CEE TPE	DDT 37	DDT 37
238949	BARAQUANT Boris	CEE TPE	VNF DT BS	DIRM Nantes
237367	CAMALON Gontran	CEEP TPE	DRIEA	DM 972

Les élus FO sont à votre disponibilité pour toute question (voir mail).

Titularisation

au 1/12/2018

DDT 37	CHEVALIER	Yohan
--------	-----------	-------

Prochaine CAP VN/PM : 10 décembre 2019

✂

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 GRADE : _____ INM : _____
 SERVICE : _____
 ADRESSE : _____
 TÉLÉPHONE : _____ DATE et SIGNATURE : _____

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

MTES - MCTRCT/ Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>